

Passeport biométrique : horaires et modalités de fonctionnement des 27 communes équipées de DR

	Communes	Prise de la demande	Horaire	Photo
A N N E C Y	ANNECY (2 DR)	en continu	Lu, Ma, Me, V : 08H30-16H00, J : 09H30-16H00, Sa : 09H00-11H00	papier impérativement
	ANNECY-LE-VIEUX	en continu	Lu au V : 08H30-12h00/13H30-18H00 Samedi matin en été	papier impérativement
	CRAN-GEVRIER	en continu	Lu au V : 08H00-12H00/13H30-17H30, Sa : 09H30-11H30	papier impérativement
	FAVERGES	en continu	Lu, Ma, Me, V : 8H30-11H30/13H30-16H30, J : 8h30-11H30/13H30-17H30	numérique seulement si refus photo papier
	RUMILLY	en continu	L et J : 8H30-12H00/ 13H30-17H30 Ma : 08H30-12h00/13H30-19H30 Me : 13H30-17H30, Ve 8H30-12H00, 13H30-16H30	papier impérativement
	SEYNOD	en continu	L au V : 8H30-12H00/13H30-17H00 Sa : 09H00-11H30	numérique si demande de l'utilisateur de + de 6 ans
	THONES	en continu	* Habitants de Thônes : Lu au V : 9H00-11H30 et 13H30-17 H00 * Personnes extérieures à la commune : Lu au V : 13H30-17H00 Impérativement <i>Pas de passeport le Samedi matin.</i>	papier impérativement
	THORENS GLIERES	continu le matin RDV l'après-midi	L au V : 08H30-12h00, Sa : 09H00-12H00	numérique sur demande de l'utilisateur ou si rejet photo papier présentée
T H O N O N	ABONDANCE	en continu	Lu, Me, Je, Ve : 9H00-12H00/14H30-17H00	papier impérativement
	DOUVAINE	continu et sur RDV	en continu : Lu, Ma, Je : 08H30-11H30/13H30-16H30 Ve : 80H30-11H30 / 13H30-16H00 sur RDV Me : 08H30-11H30/13H30-17H00 Sa : 08H30-11H 00	papier impérativement
	EVIAN-LES-BAINS (démarrage le 18/06/09)	sur RDV : Attente 3 semaines	« suivant disponibilité du service »	numérique si demande de l'utilisateur de + de 10 ans
	MORZINE	en continu	Lu au V : 8H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00 Arrêt des dépôts à 11H30 et 17H30	numérique si demande de l'utilisateur
	THONON-LES-BAINS	sur RDV: Attente 1 à 3 semaines.	L au V : 08H00-12H00/13H30-17H30 Mercredi réservé aux familles. Retrait des dossiers tous les jours :16H 00 à 17 H00	numérique si demande de l'utilisateur ou si refus de la photo papier par le DR
	Communes	Prise de la demande	Horaire	Photo
S	ANNEMASSE	en continu	Lu, Me, Je : 9h00-12h00 / 13h30-17h00 Ma : 9h00-12h00 / 15h00-18h0N Ve : 9h00 à 17h00	numérique seulement si refus photo papier

Passeport biométrique : horaires et modalités de fonctionnement des 27 communes équipées de DR

S A I N T J U L I E N			<i>Pas de passeport le Samedi matin</i>	
	CRUSEILLES	en continu	Lu, Me, Ve : 08H30-11H30/14H00-16H00	papier impérativement
	FRANGY	en continu	Lu au V : 08H30-12H 00/13H30-17H 00	papier impérativement
	REIGNIER-ESERY	en continu	Lu au V : 09H00-12H00/14H00-17H00	papier impérativement
		sur RDV	Sa : 09H00-12H00	
	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	sur RDV : Attente 3 à 7 jours	Lu au V : 09H00-11H30 et 14H00-16H30	papier impérativement
SEYSSEL	en continu	Lu au V : 08H30-11H45/14H00-17H20	numérique si demande de l'utilisateur de + de 6 ans	
VILLE-LA-GRAND	sur RDV : Attente 1 semaine	lundi et mercredi : 13 H30-16H30	numérique si demande de l'utilisateur de + de 6 ans	
B O N N E V I L L E	BONNEVILLE	en continu	Ma au V : 09H 00-12H00/13H30-17H00, Sa : 09H00-12H00	papier impérativement
	CHAMONIX-MONT BLANC	continu et RDV	Lu : 13H30 – 16H30 Ma au V : 08H30-11H30 / 13H30-16H30 Sa : 08H30-11H30	numérique (sauf enfant moins de 6 ans)
	CLUSES	sur RDV : Attente 1 à 15 jours	Lu au V : 09H00-13H00/13h30-17H00 Période de fortes demandes : ouverture le jeudi en continu 9H00-17H00	papier impérativement
	LA ROCHE SUR FORON	en continu	Lu : 14 H 00-17 H 00 Ma, Me, Je : 08H30-12H00/ 14H00-17H00 Ve : 08H30-12H00/14h00-16H00 Sam 09H00-12H00	papier impérativement
	SAINT-GERVAIS-LES BAINS	en continu	Lu au Me : 8h00 à 12h00/13h30 à 17h30, Je : 8h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00 Ve : 8h00 à 12h00 /13h30 à 16h30	numérique si demande de l'utilisateur de + de 6 ans
	SALLANCHES	en continu	Lu au V : 09H00-12H00/13H30-17H00 Sa : 9H00-12H00	numérique seulement si refus photo papier
	TANINGES (démarrage le 03/08/09)	sur RDV: Attente 1 à 7 jours	Lu : 13 H 30-17 H00, Me : 9H00-11H30 Je : 09H30-11H30 Ve : 13H30-16H00	papier impérativement